SUPPLEMENT N° 150 - INFORMATIONS URGENTES

Paris, le 20 octobre 1989

- **Situation en Indonésie -Timor Oriental p 2**
- **Informations urgentes p 2/3**
- **Informations p 4**

SITUATION EN INDONESIE - TIMOR ORIENTAL

Le passage récent du Pape Jean-Paul II à Timor a permis de sortir un peu de l'anonymat ce pays opprimé, annexé par l'Indonésie en 1975. L'atmosphère qui y règne est celle d'un territoire occupé. Le mouvement d'indépendance Frente Revolutionario de Timor Leste (FRETILIN) s'est opposé aux forces de l'ordre, la répression est terrible : on parle de près de 100 000 morts sur une population de 600 000 personnes.

Une manifestation pour l'indépendance a eu lieu le 12 octobre lors de la visite du Pape. Les manifestants dont beaucoup sont des étudiants ont brandi des banderolles portant des messages, tels que : "Votre Sainteté sauvez le Timor Oriental". Ils ont été repoussés violemment par les forces de l'ordre, qui ont utilisé des gourdins. 40 personnes ont été arrêtées. La torture aurait été utilisée pour arracher aux détenus des aveux sur le prétendu rôle de l'Eglise Catholique dans l'organisation de la manifestation, ce qui est faux.

APPEL URGENT PAR AEROGRAMME A 4,20 F :

General Try Sutrisno *(Commandant en Chef des Forces Armées)*
Pangab
Markas Besar Abri
Cilangkap
Jakarta Timur - INDONESIE

CDP
DOCUMENT TL 1199

COPIE OU DOUBLE A :

Ambassade d'Indonésie
49, rue Cortambert - 75016 PARIS

Cardinal ETCHEGARAY
Commission Pontificale Justicia et Pax
00120 Cité du Vatican
ITALIE

SUGGESTION POUR UNE LETTRE

Général,

Permettez à l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), mouvement à but strictement humanitaire dont je fais partie, de vous dire mon inquiétude concernant les 40 personnes arrêtées le 12 octobre lors d'une manifestation durant la visite du Pape au Timor.

Lors des messes célébrées durant cette visite, le Pape a lancé un appel ferme pour la protection des Droits de l'homme au Timor Oriental. Or, parmi les personnes arrêtées, plusieurs ont été maltraitées et même torturées pour leur arracher des "aveux".

Je vous demande de faire le nécessaire pour que tous ces détenus soient humainement traités, rapidement présentés à un magistrat pour que leur situation judiciaire soit précisée et que ces personnes soient libérées si aucune violence caractérisée ne peut leur être reprochée.

Veuillez croire, Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

CET APPEL EST A FAIRE DES RECEPTION